

ainsi faites et aidez-nous s'il vous plait à faire en sorte que quand des règles de zonage, on obtient des modifications à ces règles, ce n'est pas parce que quelqu'un à quelque part qui a cédé l'intérêt public. Non, dans bien des cas, il a bien servi l'intérêt public.

1165 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, merci beaucoup.

1170 **M. ANDRÉ BOISCLAIR:**

Merci, Madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

1175 Alors, ceci nous amène à une petite pause. Maintenant, nous sommes rendus à la pause. Donc, nous allons reprendre, si vous le voulez bien, à 16 h.

SUSPENSION ET REPRISE

1180 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, bonjour à tous. On va pouvoir recommencer. Et maintenant, nous avons avec nous Charles Bergeron du CRE-Montréal.

1185 **M. CHARLES BERGERON:**

1190 Bonjour. Bonjour Madame Beaulieu, Madame Massicotte, Monsieur Lebeau. Je m'exprime aujourd'hui au nom du CRE-Montréal et, d'entrée de jeu, on aimerait signifier, en fait, qu'on est ravis de lire le PPU et d'y trouver plusieurs principes qui rejoignent notre vision de développement durable.

1195

Donc, nous aimerions signifier notre appui au principe de qualité de milieu de vie, de résilience et de durabilité qui sous-tendent ce PPU-là. Et, en fait, on salue aussi toutes les interventions plus précisément qui se rapportent, les actions prioritaires à mener pour améliorer les accès à l'île et privilégier des aménagements au profit des piétons, des cyclistes, des usagers du transport collectif, aussi.

1200

Et, donc, on se réjouit de voir ça apparaître de façon aussi explicite dans ce PPU-là et on les appuie en bloc. Maintenant, ce que j'aimerais faire, ici, avec vous, ce serait juste pousser un petit peu plus loin certaines idées sur lesquelles on aurait une réflexion à soumettre et sur cinq points, en fait.

1205

Les cinq points qui sont présentés sur le plan, ici, c'est-à-dire que je vais aborder rapidement la question de la place du PPU nord de l'Île-des-Sœurs dans un contexte plus large. La question, tout ce qui est, en fait, tout ce qui concerne la place du stationnement sur ce PPU.

1210

On va faire un gros plan sur la gare du REM et je vais aussi faire un plaidoyer pour un réseau très dense d'espaces verts et, aussi, ajouter quelques notes sur l'encadrement de la recommandation qui est faite à divers endroits dans le PPU de déployer de l'agriculture urbaine sur le territoire.

1215

Alors, pour ce qui est de remettre le nord de l'Île-des-Sœurs dans un contexte plus large, en fait, ce qui nous a mis sur la piste, c'est qu'on a remarqué que, dans le document de présentation du PPU, il y avait, en fait, une prise en considération très explicite de l'organisation du PPU comme organisation interne, donc un milieu de vie complet, une attention à l'articulation entre le bâti et la rue, à l'échelle humaine.

1220

Donc, ça, pour cette échelle-là, vraiment, on n'a pas grand-chose à redire, mais, ensuite de ça, ce qui nous est apparu, c'est peut-être juste un petit manque quant à la place, le rôle que pourrait jouer le nord de l'île-des-Sœurs dans une vision d'urbanisme plus large.

1225 J'aimerais vous renvoyer au site de l'organisme Vivre en Ville qui a déjà présenté une conférence intitulée *Bon TOD, bad TOD*. On comprend le jeu de mots, bien sûr. Et, dans cette conférence-là, on donne un exemple qui est très parlant, à mon avis, l'exemple du corridor Roslyn Boston à Washington dans lequel, en fait, c'est un corridor, donc, qui est articulé un corridor d'urbanisation qui est articulé aussi autour d'un chemin de fer.

1230 Et, dans cet exemple-ci, chacun des TOD a une vocation particulière et complémentaire aux autres, si bien qu'on est vraiment ici dans une logique d'urbanisme pensée à large échelle dans laquelle chacun des TOD vient se compléter les uns aux autres et, donc, on évite comme ça une possible compétition entre activités économiques, activités culturelles.

1235 Donc on voulait tout simplement lancer cette invitation-là pour... si cette réflexion-là existe, tel qu'on le croit, on pense qu'il y a probablement eu une réflexion à cet effet-là, en fait, qu'elle apparaisse de façon plus explicite dans le document de PPU.

1240 Pour ce qui est des stationnements comme tels, ça a été mentionné dans le PPU et à quel point les stationnements occupent une superficie très impressionnante dans le secteur du nord de l'Île-des-Sœurs. J'ai pensé, ici, juste illustrer la chose par l'effet des stationnements et des surfaces minéralisées en termes d'îlots de chaleur urbains et je pense que l'image est très parlante en elle-même déjà et que ça souligne tout l'effort qu'il y aura à faire pour convertir ces surfaces de stationnement là en autre chose.

1245 Donc, le PPU donne déjà de très bonnes pistes. L'idée de convertir des surfaces aujourd'hui dédiées au stationnement en surfaces constructibles, ça, c'est quelque chose qui nous apparaît vraiment très, très intéressant. Ça va dans le sens de ce que le CRE-Montréal fait déjà à travers sa démarche de stationnement écoresponsable.

1250 Donc, avant d'en venir à imaginer des aménagements végétalisés pour la gestion des eaux in situ sur les stationnements existants, on pourrait au préalable penser à comment réduire cette superficie minéralisée là. Donc, la conversion en espaces constructibles est une piste.

1255 Une autre piste pourrait être la mutualisation des espaces de stationnement et, ensuite, dans un troisième temps, bien, là, on pourrait penser aussi à réduire le nombre de cases de stationnement, transférer des stationnements aujourd'hui en surface en stationnement souterrain et, aussi, à l'aménagement végétalisé incluant des aménagements pour la gestion durable des eaux, aussi in situ. Bien sûr, ce qui est intéressant, c'est qu'à ce moment-là, les stationnements peuvent être abordés comme une infrastructure qui contribue à la consolidation de la trame verte et bleue sur le territoire.

1260 Maintenant, j'enchaîne en faisant un gros plan sur la gare du REM. En fait, on a repéré que dans le document de présentation du PPU, on sent bien que la gare du REM est appelée à jouer plusieurs rôles : un rôle de passage entre la partie nord et la partie sud du secteur à l'étude, là, de part et d'autre de la grande barrière que forment les autoroutes à cet endroit-là.

1265 Donc, bien sûr, aussi, c'est une plateforme de transfert intermodale qu'on veut le plus efficace et le plus convivial possible. Mais même, comme on le voit sur l'image, ici, on comprend qu'il y a une intention peut-être de verdifier le toit de la gare, ce n'est pas si explicite que ça, en tout cas, on sent qu'il y a une intention d'en faire une composante d'un réseau d'espaces verts et puis c'est mentionné aussi qu'on veut en faire un pôle de services de proximité.

1270 Ce qu'on suggère, nous, par rapport à ça, c'est de rassembler dans un même chapitre ces différents rôles qu'on aimerait voir la station du REM jouer pour rendre ces intentions-là encore plus explicites. Et qu'on insiste davantage sur ce que ça implique en termes de forme architecturale. Par exemple, toits verts et passages sécuritaires pour les piétons, les cyclistes, ce genre de choses.

1275 Dans notre mémoire, on a aussi formulé plusieurs recommandations qui se rapportent à une même idée, l'idée de développer un réseau très dense d'espaces verts et de milieux naturels. On trouve que les initiatives qui sont présentées dans le document de présentation du PPU sont très intéressantes, de consolidation des milieux naturels en berge et de la consolidation d'un axe vert.

1280

1285 Ce qu'on aimerait, peut-être... en fait, notre désir, nous, ce serait de pousser ça encore un peu plus loin et puis de présenter ces interventions-là non pas comme la finalité, mais comme un premier pas dans la bonne direction et ce qu'on aimerait voir, en fait, ce serait ces interventions-là non pas confinées au secteur où elles ont été identifiées, mais on aimerait les voir percoler. On aimerait les voir inspirer d'autres projets plus à l'intérieur dans la trame urbaine et, en fait, je pense que le PPU serait un bon endroit pour, déjà, faire apparaître cette vision-là à plus long terme.

1290 Et, dans le fond, on pourrait penser ensemble la consolidation des berges, la consolidation de l'axe vert, mais aussi une planification en amont, là, de toits verts, de murs végétalisés, de stationnements verdis.

1295 Et, puis, dans notre mémoire, on a mentionné le concept un peu poétique de deuxième peau des parcs qui est un concept développé par une anthropologue et urbaniste, Lavadinho, si je me souviens bien comment on prononce son nom. Et, donc, ici il s'agit, en fait, de faire percoler non pas uniquement l'aspect esthétique du parc vers la trame urbaine, mais l'expérience du parc aussi en termes de qualité de vie, tranquillité, ce genre de choses.

1300 Chose importante aussi que je veux prendre le temps de souligner en lien avec la consolidation des écosystèmes de berges. Il serait important, nous semble-t-il, d'identifier les zones les plus écosensibles en berges et non pas pour mettre des bâtons dans les roues des aménagements pour donner accès aux berges, mais, au contraire, pour arriver au meilleur arrimage possible des usages, là. Donc, si on veut venir installer des usages récréatifs en berge, il faudrait juste s'assurer que ces activités récréatives là ne viennent pas, donc, fragiliser davantage des écosystèmes peut-être déjà sensibles.

1305 Et, ensuite, on a pris le temps de formuler certains commentaires sur l'agriculture urbaine parce que c'est une idée qui revient à deux reprises dans le document de présentation du PPU et puis, nous, évidemment, par la nature de notre travail, on est très sensibles à cette idée-là, mais on aimerait attirer votre attention sur ce qui fait le départage entre une agriculture urbaine qu'on

1310 suit par effet de mode et une agriculture urbaine qui trouve vraiment sa place sur un territoire donné.

1315 Dans ce cas-ci, je pense que le PPU fait bien la démonstration qu'étant donné le passé historique, agricole des lieux, il y a une pertinence à développer l'agriculture urbaine, mais il va falloir travailler de concert avec les autorités compétentes et toute l'expertise qu'on a, à Montréal, dans ce domaine-là pour réellement identifier les lieux les plus propices pour différentes activités d'agriculture urbaine. Par exemple, bon, la proximité avec les autoroutes et tout le volume routier qui passe par là puis les embruns salins, les embruns qui sont générés par le trafic routier, bon bien, c'est le genre de facteur qu'il va falloir prendre en ligne de compte.

1320 Aussi, on est dans un territoire très fragmenté, morcelé, puis il va falloir penser aux continuités écologiques aussi pour les insectes pollinisateurs.

1325 Et, vous savez, bon, en fait, je ne sais pas si vous savez, mais à la maison du développement durable, où sont nos bureaux, on a pris la décision, cette année, de ne pas répéter l'expérience de mettre une ruche sur notre toit parce qu'on a évalué que, finalement, dans notre secteur, on n'a pas la capacité porteuse pour soutenir une colonie d'abeilles.

1330 Et, voilà le genre de choses sur lesquelles on voulait attirer votre attention par rapport à cet enjeu-là. Alors, je me limite à ça pour l'instant. Ça fait un tour d'horizon des principales idées qu'on a voulu exposer dans notre mémoire et je suis disponible pour répondre à vos questions.

LA PRÉSIDENTE :

1335 Alors, merci beaucoup. C'est un mémoire très clair pour moi. J'ai pas de questions particulières, mais peut-être Marie-Claude

1340 **Mme MARIE-CLAUDE MASSICOTTE, commissaire:**

J'en ai une. Pendant qu'on est sur cette diapo, excusez. J'aurais voulu vous entendre sur l'arrimage avec les activités communautaires et économiques du secteur.

1345 **M. CHARLES BERGERON:**

Ah! Oui.

1350 **Mme MARIE-CLAUDE MASSICOTTE, commissaire:**

Ce que vous avez écrit était, enfin, assez intéressant et, peut-être, nous le transmettre un petit peu plus sur vos pistes de solutions de ce côté-là.

1355 **M. CHARLES BERGERON:**

1355

Très bien. Donc, évidemment, des activités d'agriculture urbaine, c'est quelque chose qui s'insère très bien dans des boucles alimentaires, des boucles d'activités économiques aussi. Donc, concrètement, on pourrait penser à de la culture de légumes, de fruits, sur les toits de certains bâtiments de manière à générer des aliments pour les gens qui habitent dans ce même immeuble.

1360

Donc, déjà, autour de ça, on peut penser à organiser des activités pour impliquer les résidents d'un immeuble donné dans le jardinage sur le toit de leur immeuble, mais on peut faire exploser ça, puis faire passer ça à une autre échelle, aussi.

1365

On peut penser à des réseaux de distribution locale des aliments produits dans le nord de l'Île-des-Sœurs à travers des réseaux de livraison, par exemple, par vélo-cargo, on peut, donc distribuer ces denrées alimentaires là produites localement à différentes banques alimentaires ou organismes qui redistribuent cette nourriture-là aux personnes qui en ont le plus besoin.

1370 Et puis, ensuite, la boucle ne s'arrête pas là, on peut penser aussi à la récupération des
résidus de jardinage ou des résidus alimentaires pour faire passer ça, donc, dans des activités de
transformation de ces résidus-là en compost ou de transformation des résidus alimentaires en
produits dérivés, par exemple des jus produits à partir de légumes périmés ou de fruits périmés,
ce genre de choses, bien, pas périmées, mais en tout cas, qui ne sont pas retenues pour autre
1375 chose.

Et puis, donc, on peut penser donc à une production locale. Il y a une transformation
locale qui génère aussi des revenus et, puis, si vous me permettez, je vais saisir cette occasion-là,
aussi, pour parler de la complémentarité entre les activités qui pourraient se faire sur le nord de
1380 l'Île-des-Sœurs et les activités qui pourraient avoir cours dans le pôle voisin Bridge-Bonaventure.

Donc, c'est un peu ce que j'ai voulu évoquer un peu plus tôt, à mon premier point, là,
quand je disais qu'on doit penser la complémentarité des différents TOD ou, en tout cas, pôle
d'emploi, pôles commerciaux, pôles résidentiels situés dans un même corridor d'urbanisation,
1385 mais en voilà un exemple, ici, très, très concret. Ça avait... si je me souviens bien, il y a des
intervenants dans les consultations publiques qui portaient sur le secteur Bridge-Bonaventure qui
recommandaient d'y tenir des activités d'agriculture urbaine. Bien justement, il faudrait, ici, penser
le développement de ces deux pôles-là de façon complémentaire, en parallèle, pour réellement
penser comment faire le maillage entre les activités qui vont se mener à l'un et l'autre endroit.

1390

Mme MARIE-CLAUDE MASSICOTTE, commissaire:

La notion éducative, aussi, est-ce que vous pouvez...

1395

M. CHARLES BERGERON:

Oui. Bien sûr. Vous avez bien lu, merci beaucoup. Alors, effectivement, on pourrait penser
faire des maillages entre les activités d'agriculture urbaine et donc les programmes scolaires, les
écoles, les CPE. Donc, l'agriculture urbaine est un champ, est un domaine d'activités qui se prête

1400 très bien à une éducation plus large sur l'environnement, sur l'alimentation. Il y a énormément de savoir-faire, de savoir-être qu'on peut développer à travers ces activités-là. Donc, ça pourrait très bien trouver sa place dans un programme scolaire.

Mme MARIE-CLAIRE MASSICOTTE, commissaire :

1405 Une dernière petite question. Pouvez-vous revenir sur votre diapo de deuxième...

M. CHARLES BERGERON :

1410 Celle-ci? D'accord.

Mme MARIE-CLAUDE MASSICOTTE, commissaire :

1415 Je me posais la question parce que là, vous parlez du secteur Bridge-Bonaventure, mais au-delà du secteur du TOD, est-ce que vous voyez des possibilités, aussi, de connexion à l'extérieur parce que, comme vous mentionnez dans votre rapport, tout est inter-relié, donc, au-delà de la Pointe-Nord et du PPU, quels seraient vos enjeux de connectivité pour favoriser tout ce déploiement-là? Quasiment une troisième peau, c'est ça...

1420 **M. CHARLES BERGERON :**

1425 C'est intéressant de pendre ça en considération. C'est sûr... quand on parle de connectivité écologique, on peut faire la différence entre la connectivité physique et la connectivité fonctionnelle. Je m'explique. La connectivité physique, c'est quand deux milieux naturels se touchent physiquement et, donc, permettent le passage de couleuvres, grenouilles et insectes rampants et autres, mais on peut quand même obtenir une autre connectivité écologique même quand les milieux naturels ne se touchent pas nécessairement. Ils sont à proximité les uns des autres et, dans ce cas-là, on parle de connectivité fonctionnelle et puis c'est une... donc, on

1430

parlera plutôt, peut-être, d'espèces qui sont capables de franchir par saut de puce, là, ces... donc, de passer d'un milieu vert à un autre. Donc, effectivement, c'est pas...

Mme MARIE-CLAUDE MASSICOTTE, commissaire :

1435

Excuse, je vous mets juste dans le contexte parce que vous avez parlé de trame verte et bleue, ça fait que c'est...

M. CHARLES BERGERON :

1440

Oui, oui. Bon, pour nous, c'est ça, le concept de trame verte et bleue, effectivement, on est plus habitués d'entendre cette expression-là quand on regarde une carte à l'échelle de l'île de Montréal au complet, mais, en réalité, même si on se limitait à la seule section nord de l'Île-des-Sœurs, on pourrait déjà parler d'un morceau de trame verte et bleue, là, donc, c'est dans cette perspective-là qu'on... voilà, qu'on pense à la consolidation d'une trame verte et bleue dense pour le secteur nord de l'Île-des-Sœurs, mais, en même temps, je suis d'accord avec vous, il y a moyen de prendre en considération les priorités écologiques, la proximité, par exemple, des éco-territoires. Il y a l'éco-territoire... j'ai oublié son nom, là, mais qui se trouve juste à proximité, sur l'autre rive, donc, qui est, effectivement, un lieu qu'on peut prendre en considération. On peut prendre acte des priorités écologiques qui s'appliquent sur ce territoire-là et s'en inspirer ensuite. On peut se demander comment nos interventions sur le nord de l'Île-des-Sœurs peuvent renforcer les objectifs, les actions à mener sur l'éco-territoire, par exemple.

1445

1450

Mme MARIE-CLAUDE MASSICOTTE, commissaire :

Merci.

1455

LA PRÉSIDENTE :

As-tu une question?

M. GAÉTAN LEBEAU, commissaire:

1460

Oui, j'en ai une petite, puis une plus grosse. La petite c'est, expliquez-moi donc à la page 4, la recommandation 2, là.

M. CHARLES BERGERON:

1465

Oui.

M. GAÉTAN LEBEAU, commissaire:

1470

C'est quoi ça « appliquer la stratégie, réduire, prioriser, optimiser, et cetera. » C'est quoi, ça?

M. CHARLES BERGERON:

1475

O.K. D'abord, je veux juste vous dire que si vous voulez vraiment le fin détail de ça, je vous invite à aller consulter notre site web, *stationnementcoresponsable.com*, mais, donc, l'idée, c'est un peu ce que j'ai voulu expliquer tout à l'heure, c'est que, d'abord, on va chercher à réduire le nombre de surfaces minéralisées sur un territoire donné. On va chercher à réduire le nombre de cases de stationnement dans un stationnement donné.

1480

Ensuite, on va prioriser; est-ce qu'on veut, à l'intérieur de ces stationnements-là, est-ce qu'on veut uniquement accorder de la place à l'automobile ou à d'autres modes de transport également? Hein, je pense qu'on est à l'aire où on développe plutôt des cocktails d'options de transport et on veut donner cette place-là aux vélos, au covoiturage, à l'auto électrique dans les stationnements également.

1485

Puis, prioriser aussi, ça veut dire prioriser en fonction de la localisation spatiale. Donc, si on doit faire le choix entre garder un stationnement ou un autre, lequel on garde? Et optimiser, ça

1490 veut dire travailler sur la forme des stationnements restants pour en faire des infrastructures plus durables, en réalité.

M. GAÉTAN LEBEAU, commissaire:

1495 O.K. Maintenant, la recommandation 3, je ne suis pas sûr que je comprends c'est quoi. Pouvez-vous me l'expliquer?

M. CHARLES BERGERON:

1500 Oui, en fait, c'est tout simplement que... formuler des objectifs, des intentions, dans un PPU, ce sont des gestes de grande valeur, mais pour faire atterrir cette vision-là, ces principes-là, ces orientations-là sur le territoire, ça prend du mordant. Il faut que le PPU soit assorti de modifications au règlement de zonage, des PIA, de différents outils règlementaires et d'urbanisme qui vont, finalement, traduire la vision du PPU en actions concrètes, là, et en, finalement, faire passer les bonnes intentions en gestes concrets sur le territoire. C'est ça, 1505 l'essence de cette recommandation-là. Je ne sais pas si ça répond à votre question.

M. GAÉTAN LEBEAU, commissaire:

1510 Je ne suis pas sûr. Est-ce que... oui, je vais finir là-dessus. Je vais finir là-dessus. Est-ce que... parce que, on a eu beaucoup de personnes ont dit que... ont fait la critique que d'après elles, il y avait trop de réglementation dans le PPU, puis, vous semblez dire qu'il n'y en a pas assez, là.

M. CHARLES BERGERON:

1515 Moi, j'ai pas entendu ces critiques-là parce que j'étais pas présent, mais, effectivement, d'après notre expérience avec d'autres PPU et comment ces PPU-là vivent une fois qu'ils sont acceptés, on se rend compte que ça prend, effectivement, toute une ribambelle de règlements,

1520 d'adaptation, d'outils pour faire atterrir la vision du PPU dans des gestes concrets. Il ne s'agit pas
juste de déterminer, par exemple, des taux d'implantation au sol, des nombres d'étages et tout.
C'est... il faut aussi pouvoir se donner les moyens d'agir sur... et d'orienter les formes
architecturales, tel schéma d'implantation au sol plutôt qu'un autre, donc s'inspirer aussi du form-
based code. Donc je comprends, peut-être, dans les critiques formulées qu'on ne veut pas
1525 s'empêtrer dans les règlements, dans les considérations règlementaires, mais je pense
néanmoins que c'est nécessaire d'avoir tout un arsenal d'outils qui vont permettre de faire atterrir
la vision.

LA PRÉSIDENTE :

1530 D'accord. Merci beaucoup.

M. CHARLES BERGERON:

1535 Merci à vous.

LA PRÉSIDENTE :

1540 Merci pour votre participation. Ce serait maintenant monsieur Bruno Courtemanche. Est-
ce que monsieur Bruno Courtemanche...

M. BRUNO COURTEMANCHE:

1545 Merci. Alors, bonjour à tous. Moi, je suis un simple citoyen. Alors, vous avez sûrement
entendu plein de chiffres, là, les gens aiment bien dire combien de temps qu'ils habitent, depuis
qu'ils habitent à l'Île-des-Sœurs. Moi, ça fait 42 ans. Alors, je ne suis pas ici pour parler de la
nostalgie, comment c'était, puis que ça aurait dû toujours rester comme ça. J'ai toujours été
conscient, là, que c'était un lieu très bien situé, puis qu'il allait se développer, puis tout ça. C'est
sûr que la façon dont ça s'est développé, c'est ça qui me brusque.